

Indicateur n° 10 : Revenu annuel libéral moyen net de charges des médecins.

	Revenus 2007 (en euros courants) (1)	Taux de croissance annuel moyen du revenu réel entre 2000 et 2007 (en %)	Part des dépassements dans les honoraires totaux en 2007 (en %)	Part des charges dans les honoraires nets de 2006 (en %)
Radiologue	202 800	0,5	3,5	58,7
Anesthésiste	171 800	3,8	15,3	34,6
Chirurgien*	126 900	2,4	30,1	46,1
Ophthalmologue	124 900	3,1	24,8	49,0
Cardiologue	108 600	1,3	4,3	48,2
Stomatologue	102 700	1,7	42,7	58,1
Gastro-entérologue	94 300	1,4	10,7	50,8
ORL	82 200	0,7	19,7	52,5
Gynécologue	81 000	1,3	27,3	52,7
Pneumologue	74 400	1,7	3,7	53,0
Rhumatologue	70 400	1,2	15,6	53,7
Pédiatre	68 500	3,0	14,5	46,9
Psychiatre**	57 900	0,8	14,2	47,0
Dermatologue	57 700	-0,6	20,8	55,9
Ensemble des spécialistes étudiés	109 400	2,0	15,5	50,5
Omnipraticien	66 800	1,4	4,5	46,7
Ensemble des médecins	86 300	1,8	10,9	48,6

Sources : Fichiers SNIR (CNAMTS) et BNC 2035 (DGI-INSEE), exploitation Drees.

Champ : ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année.

* y compris chirurgien orthopédiste.

** y compris neuropsychiatre.

(1) : Ces résultats reposent sur des données provisoires et seront révisés lorsque les données fiscales 2007 et la version définitive du SNIR 2007 seront disponibles.

L'analyse des revenus libéraux des médecins réalisée par la DREES prend en compte l'activité libérale, quelle qu'en soit la durée, de quatorze catégories de spécialistes et celle des omnipraticiens, sachant que les médecins peuvent aussi exercer une activité salariée. En 2007, sous l'hypothèse d'un taux de charges inchangé par rapport à 2006, les médecins auraient perçu en moyenne 86 300 euros de revenu libéral net de charges. Outre ces revenus libéraux, 4 médecins libéraux sur 10 perçoivent aussi des revenus salariaux, représentant 13 % de leurs revenus. Ainsi, rapportés à l'ensemble des médecins libéraux, les revenus salariaux représentent environ 5 % de l'ensemble de leurs revenus d'activités. Le système statistique ne permet pas aujourd'hui de mesurer avec plus de détail les revenus salariaux des médecins libéraux. Les commentaires qui suivent concernent donc uniquement leurs revenus libéraux.

En 2007, un omnipraticien aurait en moyenne perçu 66 800 euros tandis qu'un spécialiste aurait disposé de 109 400 euros de revenu libéral. Il y a toutefois une grande disparité de revenus libéraux selon les spécialités. Ce sont les spécialités techniques (radiologues, anesthésistes, chirurgiens) qui procurent les revenus libéraux les plus élevés, alors que les revenus libéraux de certaines spécialités cliniques sont voisins (pneumologue, rhumatologue, pédiatre), et parfois inférieurs (psychiatre, dermatologue) aux revenus libéraux des médecins omnipraticiens.

Entre 2000 et 2007, le revenu réel des médecins a en moyenne progressé de 1,8 % par an. Globalement, au cours de ces sept années, les omnipraticiens comme tous les types de médecins spécialistes (à l'exception des dermatologues), ont connu en moyenne une augmentation de leur revenu réel.

Depuis 2005, les revenus des médecins libéraux sont davantage tirés par les prix que par l'activité. Les prix progressent ainsi de 2,6 % en 2007, alors que l'activité individuelle est stable en moyenne ces trois dernières années. Après la pause observée en 2005, les dépassements sont repartis à la hausse en 2006 (+ 9,6 %), cette hausse se poursuivant de manière moins marquée en 2007 (+ 5,8 %), soutenant la croissance des revenus des spécialités les plus concernées. Ces dépassements tarifaires représentent une part très différente des honoraires perçus par les médecins d'une spécialité à l'autre : en 2007, elle varie de 3,5 % pour les radiologues à 42,7 % pour les stomatologues.

S'agissant de la part des charges dans les honoraires nets, des disparités sont notables en 2006 (dernière année disponible) mais d'une moindre ampleur : cette part varie de 34,6 % en moyenne pour les anesthésistes à 58,7 % pour les radiologues.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 10 :

Sources, champ et méthode :

Le revenu libéral des médecins est établi à partir d'une estimation des honoraires et des charges par spécialité.

Les omnipraticiens ainsi que 14 spécialités sont étudiés ici : anesthésistes, cardiologues, chirurgiens (dont chirurgiens orthopédiques), dermatologues, gastro-entérologues, gynécologues, ophtalmologues, ORL, pédiatres, pneumologues, psychiatres (y compris neuropsychiatres), radiologues (y compris radiothérapeutes et médecins nucléaires), rhumatologues et stomatologues.

Les spécialités à faible effectif n'ont pas été prises en compte. Les résultats agrégés pour l'ensemble des spécialistes étudiés et pour l'ensemble des médecins peuvent donc différer de ceux publiés par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), qui comptabilise toutes les spécialités existantes.

Le champ de l'étude recouvre l'ensemble des médecins pour lesquels au moins un euro d'honoraires a été liquidé au cours de l'année pour être cohérent avec celui des sources fiscales sur les charges. Les honoraires des médecins des DOM ne sont pas pris en compte.

Deux sources de données sont utilisées :

1) *Les honoraires et les effectifs* proviennent des statistiques du Système national interrégimes (SNIR) élaborées par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

2) *Les charges professionnelles, les débours* (chèques impayés et autres) *et les honoraires rétrocédés* aux remplaçants proviennent des statistiques fiscales de la Direction générale des impôts (DGI).

Les éléments de cette fiche sont issus des deux publications suivantes de la Drees : *Etudes et résultats* n°686 « Les revenus libéraux des médecins en 2006 et 2007 » et n° 579 « La comparaison des revenus des médecins » qui détaillent également les limites techniques de l'indicateur, liées notamment aux données utilisées.